



## Ordonnance de télécom CRTC 2009-609

Ottawa, le 1<sup>er</sup> octobre 2009

Le Conseil **approuve de manière définitive** l'entente suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.

<b>Requérante/Partie</b>	<b>Titre de l'entente</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Date de la demande</b>
La Coopérative de câblodistribution de l'Arrière-Pays	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-L24-200912073	le 27 août 2009

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*